



Gravelines

## DECISION MODIFICATIVE N°2 – Budget Principal Année 2024

La Décision Modificative a pour objet d'ouvrir des crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget. Ces crédits doivent être couverts soit par des recettes nouvelles, soit par une réduction des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Présentation par section	DM1	
	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	285 056.00 €	20 160.00 €
Investissement	88 855.00 €	88 855.00 €
<b>Total du budget</b>	<b>373 911.00 €</b>	<b>109 015.00 €</b>

Cette décision modificative n°2 est proposée en suréquilibre sur la section de fonctionnement.

### 1. SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : + 83 855.00 €

Soit

- ✓ Des ajustements comptables au sein de certains programmes et des virements entre chapitres (20, 21,22 et 23) sans incidence budgétaire.
- ✓ Une dépense de +83 855.00 € qui correspond à une correction d'imputation pour l'encaissement en 2023 d'une subvention pour le projet SAARC 2022. La procédure comptable nécessite l'inscription de la dépense pour annuler le titre sur un exercice antérieur, neutralisée par l'inscription d'une nouvelle recette.

Recettes réelles : + 83 855.00 €

Soit la comptabilisation de la recette pour le projet SAARC 2022 au bon compte.

#### B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement : +5 000.00 € ;

Les recettes d'ordre d'investissement : +5 000.00 €.

## 2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : +15 160.00 €

Soit

✓ **+1 638.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général :**

- +10 000.00 € pour financer du gardiennage complémentaire sur le marché de Noël ;
- - 8 362.00 € de virement vers le chapitre 65.

✓ **+13 522.00 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante** correspondant à :

- +5 160.00 € d'admissions de créances irrécouvrables en non-valeur financées par la reprise de provisions pour créances « douteuses » ;
- +7 000.00 € de subventions (à la Fédération Mémorial de l'OTAN pour 500.00 €, à la Légion d'honneur pour 200.00 € et aux Vitrites de Gravelines pour 6 300.00 €) financées par transfert du chapitre 011 ;
- +644.00 € de frais de missions des élus pour le congrès de l'Anacej financé par virement du chapitre 011 ;
- +418.00 € pour l'achat d'un logiciel d'apprentissage ludique pour les interventions « journée du harcèlement » ;
- +300.00 € pour des bons d'achats pour le concours des jardins fleuris.

Recettes réelles : +280 056.00 €

Soit

✓ **+23 620.00 € au chapitre 013 – Atténuations de charges** correspondant à des remboursements d'indemnités journalières.

✓ **+11 500.00 € au chapitre 70 – Produits des services**

**Dont**

- +2 565.00 € de produits de locations de la Scène Vauban (locations sono-salles) ;
  - +591.00 € de recettes pour l'animation du patrimoine ;
  - +3 708.00 € pour des missions de l'enseignement (régularisations de cantines, de classes de neige 2023 et d'études dirigées) ;
  - +1 747.00 € de recettes du Centre Artistique François Mitterrand pour des inscriptions à l'école de Musique et aux ateliers de sensibilisation ;
  - +1 900.00 € de locations de chapiteaux au Parc ;
  - +581.00 € de recettes supplémentaires pour les activités des aînés ;
  - +400.00 € de recettes complémentaires à la boutique du Musée.
- ✓ **+208 877.00 € au chapitre 73 – Impôts et taxes** conformément à la délibération de la CUD en date du 18 octobre 2024 :

Soit

- +186 052.00 € de Dotation de Solidarité Communautaire supplémentaire ;
- +22 825.00 € d'ajustement de l'Attribution de Compensation pour atteindre le montant prévisionnel 2024 de 30 652 738.00 €.

- ✓ **+4 038.00 € au chapitre 731 – Fiscalité locale** correspondant à un rôle supplémentaire d'impositions.
- ✓ **+16 169.00 € au chapitre 74 – Dotations et participations** correspondant à :
  - +5 000.00 € de subvention de la Région pour la fête des islandais ;
  - +5 000.00 € de subvention de la Région pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Gravelines ;
  - +2 805.00 € de subventions CAF pour les stages multisports ;
  - +2 570.00 € au titre du 3<sup>ème</sup> acompte 2024 pour le RAM versée par la CAF ;
  - +794.00 € de participations de la DRAC pour le dispositif Pass culture au Musée.
- ✓ **+6 335.00 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courant**
  - Dont**
    - +3 944.00 € d'annulations de dépenses rattachées sur l'exercice 2023 demandés à tort par les services ;
    - +1 500.00 € de remboursement suite à un sinistre sur clôture ;
    - +619.00€ de locations de salles des fêtes ;
    - +266.00 € de trop perçu remboursé par mandat au centre équestre.
- ✓ **+21.00 € au chapitre 77 – produits spécifiques** correspondant à une annulation de mandat sur exercice antérieur à EDF.
- ✓ **+9 496.00€ au chapitre 78 – reprises sur amortissements, dépréciations et provisions** concernant la reprise de provisions pour dépréciations des comptes de tiers.

#### **B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement**

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : **+5 000.00 €** ;

Les recettes d'ordre de fonctionnement : **+5 000.00 €**.